

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2445

présenté par
M. Baupin

ARTICLE 56

Compléter l'alinéa 27 par les mots :

« , en cohérence avec les engagements internationaux de la France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rappel des objectifs internationaux que la France s'est engagée d'atteindre trouve naturellement sa place dans les plans climat-air-énergie territoriaux.